

Politique alimentaire

Collations à privilégier:

- Fruits et légumes frais
- Produits laitiers et substituts
- Muffins et galettes maison

Non permises:

- Aliments contenant des noix ou des arachides
- Croustilles et boissons gazeuses



Code vestimentaire



- Les pantalons et les jupes acceptés doivent couvrir en tout temps les sous-vêtements.
- Les sandales acceptées sont celles fermées par l'arrière.
- Les camisoles, chandails et chemises acceptés sont ceux qui vont jusqu'à la ceinture.
- Les casquettes, tuques et chapeaux doivent demeurer dans les casiers ou sur les crochets.
- Les vêtements avec des inscriptions ou des logos à caractère violent, haineux ou discriminatoires sont interdits.

École Ste-Marie-et-du-Goéland



**Un bon
comportement,
c'est gagnant!**



**Respect
Sens de l'effort
Responsabilité**



*Des règles de vie...
pour vivre en harmonie
dans une école
saine et sécuritaire.*

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE ET DU SERVICE DE GARDE 2025-2026

Règles	Exemples de comportements attendus	Interventions selon la situation		Relation d'aide
		Conséquences possibles	Positives	
Je fais preuve de respect dans mes paroles, mes gestes et mes actions.	• J'utilise un ton de voix calme et poli; • Je choisis des mots gentils et encourageants; • Je respecte l'espace personnel des autres (je ne pousse pas, je ne frappe pas); • J'écoute sans interrompre quand quelqu'un parle; • Je traite le matériel de l'école et celui des autres avec soin.	• Avertissement verbale; • Information aux parents; • Fiches de réflexions • Perte de privilège; • Reprise du temps; • Reprise du comportement attendu; • Retrait de l'activité; • Retenue • Arrêt d'agir: interne / externe • Nettoyage, réparation ou remboursement du matériel endommagé intentionnellement; • Plainte policière.	• Réception d'une feuille d'or (SCP); • Activités récompenses (récréation intérieure, récréation prolongée, travail d'équipe, etc.); • Privilèges accordés; • Diplôme de renforcement; • Mots d'encouragement à l'élève; • Notes positives aux parents; • Renforcement positif; • Mention à la radio étudiante; •	• Capsule de réflexion; • Retour sur le comportement et recherche de solutions avec l'élève; • Aide à l'élève qui accepte d'accomplir un acte réparateur; • Rappel de la règle de vie avant une activité; • Suivi avec l'élève; ○ Contrat d'engagement; ○ Feuille de route; ○ Évaluation des conséquences de ses actes; ○ Rencontre régulière soit avec l'enseignant ou autre personne-ressource; • Rencontre avec la direction; • Communication aux parents; • Rencontre avec les parents; • Élaboration d'un plan d'intervention; • Référence en psychologie au CLSC ou autres.
Je m'engage à donner le meilleur de moi-même dans ce que j'entreprends.	• Je fais les efforts nécessaires pour terminer mon travail; • Je demande de l'aide quand j'en ai besoin; • Je persévère même si la tâche est difficile; • Je reste concentré et je donne mon attention en classe; • J'accepte les défis et je cherche à m'améliorer.			
Je prends la responsabilité de mes choix et de ma sécurité ainsi que celle des autres.	• J'avoue mes erreurs et je cherche des solutions; • Je respecte les consignes données pour assurer ma sécurité (ex : déplacements sécuritaires); • Je prends soin de mes effets personnels et de ceux de l'école; • J'aide à maintenir les lieux propres et accueillants; • Je choisis des comportements qui ne mettent personne en danger.			

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE ET DU SERVICE DE GARDE 2025-2026

Les comportements positifs et le respect des règles doivent être choisis et adoptés par chaque élève dans toutes les situations (sorties éducatives, activités parascolaires, voyages, etc.).

- Les actes proscrits, tels que la violence physique et verbale, ainsi que tout autre comportement nuisible, sont inacceptables à tout moment, que ce soit en personne, sur les médias sociaux ou lors de l'utilisation du transport scolaire.
- Le personnel de l'école primaire Ste-Marie-et-Du-Goéland s'engage à intervenir de manière réfléchie, en tenant compte de la gravité des actes (violence et/ou intimidation), qui se mesure par leur intensité, leur fréquence, leur persistance et leur impact sur les victimes.

Les adultes de l'école, dans leurs choix et interventions, visent à promouvoir un environnement sain et respectueux pour tous. En cas de non-respect de ces règles, un élève pourra recevoir un billet d'information pour un manquement mineur ou un avis d'intervention en cas de manquement mineur répété ou d'un manquement majeur.

N.B. La direction de l'établissement se réserve le droit, dans le présent règlement, d'intervenir lors de manquements non prévus dans le cadre de ce dernier selon son bon jugement.



Code de vie 2025-2026

J'ai pris connaissance du code de vie 2025-2026 et je m'engage à assumer les conséquences liées à mon comportement.

Nom de l'élève :

Signature :

Nom du parent :

Signature :

Date : _____